

Le CFE vous accueille au téléphone  
du lundi au vendredi  
de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

**Tél : 05 53 35 88 11**  
**cfe@dordogne.chambagri.fr**

Pour en savoir plus sur le CFE,  
rendez-vous sur notre site  
**[www.dordogne.chambre-agriculture.fr](http://www.dordogne.chambre-agriculture.fr)**



Flashez ce code  
avec votre  
smartphone

<https://dordogne.chambre-agriculture.fr/etre-agriculteur/je-minstalle/centre-de-formalites-des-entreprises/>



295 boulevard des Saveurs  
Cré@Vallée Nord  
Coulounieix-Chamiers

**Adresse postale :**

CS 10250  
24060 Périgueux cedex 9  
Tél. : 05 53 35 88 88



2019

## Centre de formalités des entreprises (CFE)

Simplifie vos démarches  
administratives

**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
DORDOGNE

Chambre d'Agriculture Dordogne - 03/01/2019



## Création - Modification - Cessation d'activités agricoles

- Pour tous les exploitants à titre individuel.
  - Pour les sociétés (GAEC, EARL, SCEA, SARL...).
- Le CFE effectuée pour vous toutes les déclarations aux organismes : MSA, INSEE, Impôts, Etablissement départemental d'Elevage (EdE), Greffe du tribunal de commerce, service des douanes (casier viticole).

## Un service public pour tous, sans frais

- Le simple retrait des formulaires
- L'enregistrement des déclarations
- La transmission aux différents organismes
- L'assistance à la déclaration pour l'ensemble de la procédure de cessation totale d'activités agricoles.

## Un service personnalisé L'assistance à la déclaration

### Pour sécuriser votre déclaration, le Centre de Formalités des Entreprises vous assure :

- Le diagnostic de votre dossier :  
L'activité relève-t-elle de la compétence du CFE agricole, que voulez-vous déclarer, quel imprimé devez-vous compléter, avez-vous choisi vos régimes fiscaux et sociaux...?
- Le contrôle de la cohérence entre :
  - la déclaration et la situation connue de l'exploitation ;
  - les renseignements indiqués dans la déclaration et les pièces justificatives fournies ou exigées.
- Votre information, par téléphone, fax, mail ou courrier lorsque le dossier est incomplet, non conforme, ou s'il contient des incohérences.
- La résolution des erreurs ou des incohérences.

**54 € HT pour les individuels**  
**108 € HT pour les sociétés**

L'assistance à la déclaration se déroule sur rendez-vous soit dans nos locaux à Coulounieix-Chamiers (Pôle interconsulaire), soit par téléphone.